



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
10 AVRIL 2025

Délibération n° 2025/17

Date de la convocation : 03/04/2025  
Membres en exercice : 11

Membres présents : 10  
Représenté : 01

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULAZZI, Odile BREANT, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Véronique PETEL-GRAUX, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Christiane HONORE, Marie-Paule BONHOMME.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Claude HAMEL procuration à Marie-Pierre PADULAZZI

Secrétaire de séance : Brigitte MOREL

**OBJET : SUBVENTION BUDGET ANNEXE - RESIDENCE AUTONOMIE LE VIEUX COLOMBIER**

Afin d'assurer la continuité des travaux d'amélioration de la Résidence Autonomie Le Vieux Colombier et de solder les augmentations des coûts énergie et électricité, Madame la Présidente propose de verser une subvention de fonctionnement provenant du budget du CCAS sur le budget de fonctionnement de la Résidence.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

1 - d'octroyer une subvention de fonctionnement à la Résidence Autonomie le Vieux Colombier, pour l'année 2025 d'un montant de 55 000 € et d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention correspondante.

2 - de prélever la dépense sur le budget primitif 2025 du CCAS à l'article 65736211.

Le secrétaire de séance,  
Membre du conseil d'administration,  
Brigitte MOREL



Pour copie conforme,  
La Présidente,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 24 avril 2025

Affichage : 24 avril 2025